

Comité Syndical du 19-02-2015 Délibération n° 1

Date de la convocation : 06 février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes J. ABADIE, H. CASTELLS, A. CUQ, C. MARIENVAL, S. MOURET, R. TOSON. Ms. J-L. ANGLADE, C. BAA-PUYOULET, P. BAUBAY, M. BEGORRE, P. BORNUIAT, C. BOURBON, C. CAZANAVE, P. CHAIZE, G. DAYDE, R. DETHOU, H. DEVIC, M. DOYHAMBEHERE, A. GALLET, J. KUSMINSKI, F. LACAZE, P. LACOUME, F. LAFON-PUYO, J-P. LARAN, J-B. LARZABAL, T. LECOMPTE, C. LESGARDS, A. LUQUET, M. MALLARD, M. MILLET, C. PAUL, H. PONCE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ, M. SUZAC.

Excusés : Mme M-P. BARON, Ms E. CAZENAVE, M. DE LA CONCEPTION, E. POURCHIER, A. TALBOT.

Procuration :

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : vente des terrains d'emprise du quai de transfert d'Ibos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

EXPOSE DES MOTIFS

Mme. La 1^{ère} Vice-Présidente rappelle que suite à la cessation d'activité de l'ISDND de Bénac, le SMTD 65 devra procéder à l'externalisation hors département du traitement des ordures ménagères résiduelles. A ce titre, le syndicat a déjà réalisé 3 quais de transfert permettant de couvrir le département à l'exception de l'agglomération Tarbaise.

A ce titre, après discussion avec les représentants du SYMAT et de la CAGT, un terrain propriété de la Communauté d'Agglomération a été proposé sur la ZAC du Parc des Pyrénées à proximité immédiate de la sortie Tarbes Ouest.

Ce site, correspondant aux parcelles cadastrées I330 et I324 du PLU de la commune d'Ibos (parcelle n°86 du plan d'aménagement de la ZAC), est à proximité de l'entrée de l'autoroute A64 qui sera empruntée pour l'externalisation des ordures ménagères hors département mais également du contournement Ouest de Tarbes qui débute au rond-point d'entrée de la ZAC Ecoparc qui accueillera la future UTV

Le prix de vente proposé est de 18 €/m² sur une base estimée de 7604 m² auquel s'ajoute la TVA sur marge estimée à 2,29 €/m² vendu. Ce montant sera complété par les frais de notaire.

Mme. La 1^{ère} Vice-Présidente propose d'accepter l'offre de vente pour un montant de 18 € HT/m² plus la TVA sur marge estimée à 2,29 €/m² et d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces (sous-seing privé, acte de vente,...) afférent à cette opération

Le comité Syndical,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition de vente aux conditions exposées par Mme. La 1^{ère} Vice-Présidente.

Article 2^{ème} : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Président

G. Poeydomenge

Acte à classer

01-19-02-15

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-02-25T08-55-38 00 (MI93055848)

Identifiant unique de l'acte :

065-200011732-20150225-01-19-02-15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VENTE DES TERRAINS D EMPRISE DU QUAI DE LA MER SAINT-MARTIN D
IBOS

Date de décision : 25/02/2015

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. AcquisitionsActe : [délib 1.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/02/15 à 08:55

Date 25/02/15 à 08:55

Date 25/02/15 à 09:03

Par SAINT-MARTIN FlorianPar SAINT-MARTIN Florian

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VENTE DES TERRAINS D EMPRISE DU QUAI DE TRANSFERT D IBOS

Date de transmission de l'acte : 25/02/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/02/2015

Numéro de l'acte : 01-19-02-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 065-200011732-20150225-01-19-02-15-DE

Date de décision : 25/02/2015

Acte transmis par : Florian SAINT-MARTIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

